



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (INAO)



L'INAO, établissement public du ministère en charge de l'agriculture

- Chargé de la mise en œuvre de la politique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)
- Au cœur du dispositif français de valorisation des produits agricoles
- Créé en 1935 (comité national vins et eaux-de-vie), confirmé en 1947 (INAO) et élargi aux AOP-IGP agro (1992) et à tous les SIQO (2007)

L'appellation d'origine (AOC-AOP)

un lien avec le terroir,
l'origine géographique



L'indication géographique protégée (IGP)

un lien avec le territoire,
l'origine géographique



La spécialité traditionnelle garantie (STG)

la spécificité liée à la tradition
historique



Le Label Rouge

une qualité supérieure



L'agriculture biologique

un mode de production respectueux
de l'environnement et du bien être
animal



Pourquoi un SIQO ?

Outil de valorisation des
productions agricoles



Politique d'aménagement
du territoire et entretien
du tissu économique local

Défense du modèle
alimentaire fondé sur la
diversité et la qualité des
produits



Les missions de l'INAO

2

Superviser
Les contrôles
des SIQO



1

Reconnaître les SIQO
modifier les cahiers des charges



3

Protéger & défendre
les dénominations
et les territoires



4

Informers les professionnels
et le grand public &
promouvoir les concepts



<https://www.inao.gouv.fr/>

Siège à Montreuil (93)

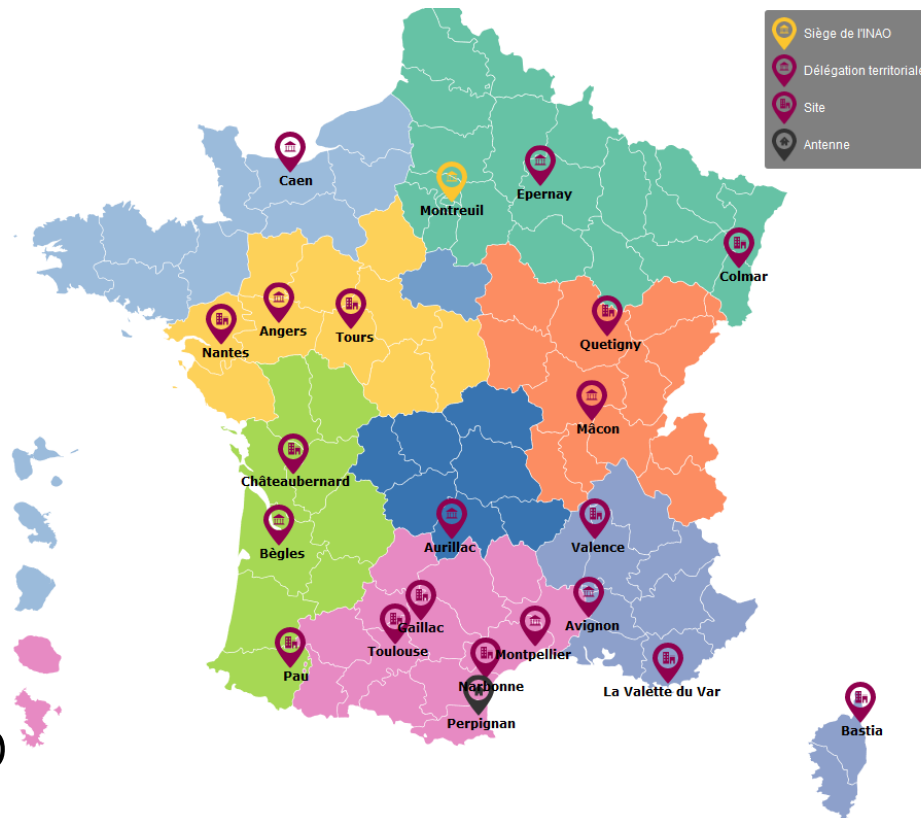
8 délégations territoriales

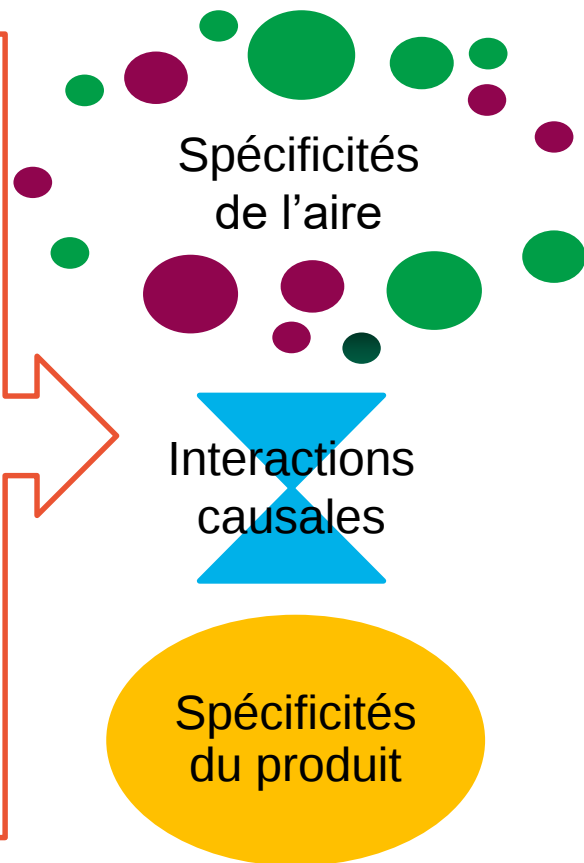
4 pôles filières et 4 services nationaux

Environ 240 agents

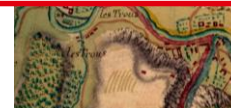
Double gouvernance Etat /
professionnels (conseil permanent)

5 comités nationaux : 1 par filière / SIQO





Critères de délimitation de l'aire géographique et/ou parcellaire



Experts indépendants

Issues de la description du produit

A relier aux savoir-faire et aux conditions naturelles

- Action de circonscrire et de matérialiser des portions de territoire à l'intérieur desquelles est produite l'indication géographique
- Aire géographique / parcellaire = 1^{ère} condition de production du cahier des charges
- Travaux INAO reconnus par professionnels (ODG) et instances (comités nationaux)



Préserver :



Surfaces
À vocation
À usage



Exploitations
Bâtiments



Atelier
transformation



Image
Notoriété

Identifier les besoins :



Autonomie
alimentaire



Fonctionnalité
exploitations



Maintien
activité
économique

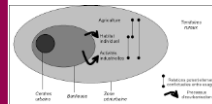
Concilier les enjeux :



Consommation
espaces
Artificialisation



Constructibilité
en zone A



Conflits
voisinage
Délocalisation



Objectif
Qualité
paysagère



Documents d'urbanisme si réduction surface AOC (L.112-3 crpm)
CDPENAF : si réduction surface tous SIQO (avis simple) et si atteinte substantielle AOP (avis conforme)



ICPE (éoliennes...) : devenu facultatif



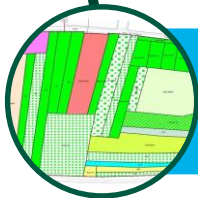
PC (parc PV...) en aire AOC (R.643-2 crpm) : uniquement RNU, mais pas systématique / étude préalable agricole en CDPENAF



Délais de réponse INAO souvent contraints et inférieurs à la réglementation
INAO ≠ PPA : difficulté en cas procédure examen conjoint (DPMEC PLU)



DUP et expropriation vignes AOC (R.122-3 code expro)
Sur tout projet suite sollicitation ODG (L.643-4 crpm)



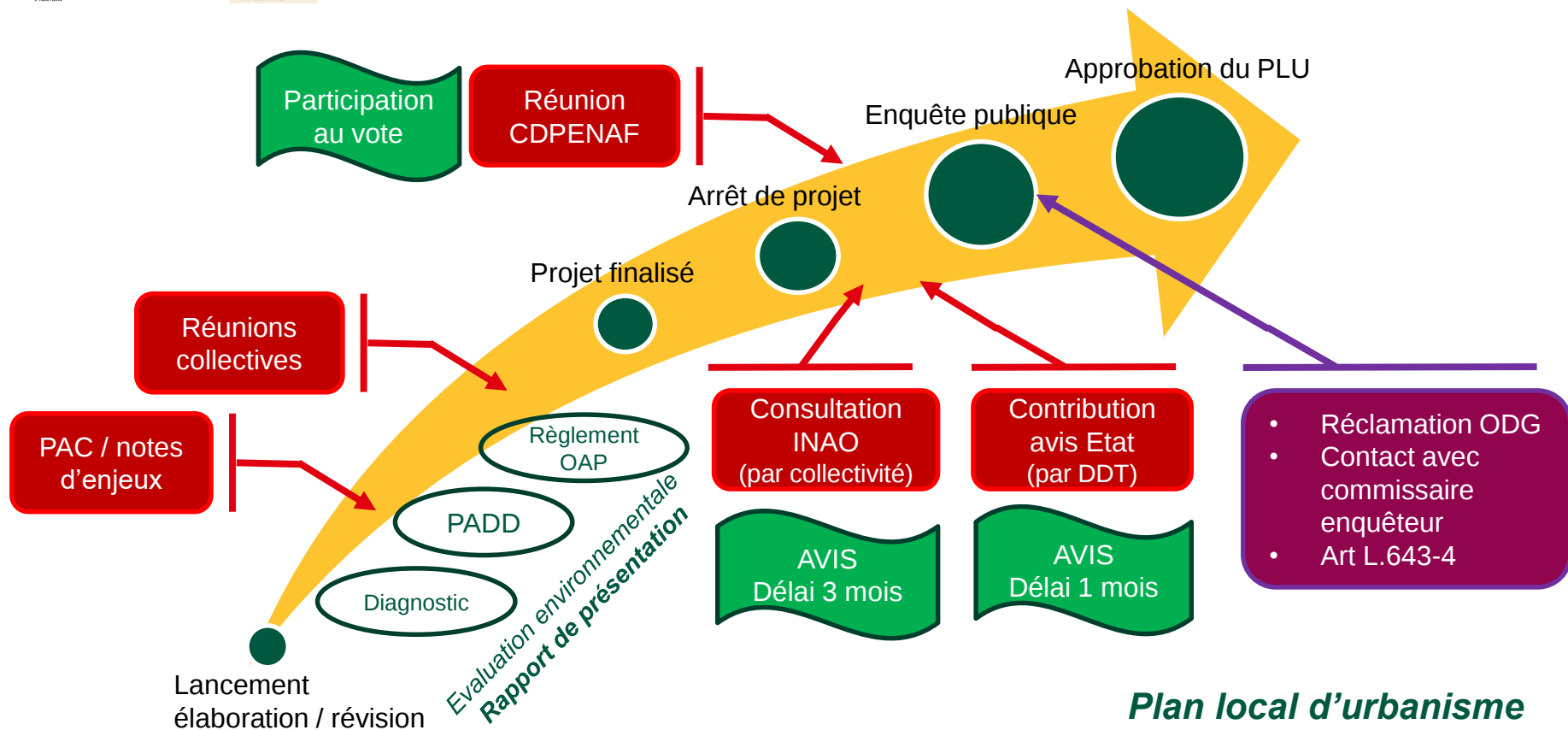
Remembrements : participation CCAF / CIAF / CDAF (L.121-3 crpm)



ZAP en aire AOC (L.112-2 crpm)

Quand l'INAO est-il sollicité ?

12



Intérêt des échanges entre commissaires-enquêteurs et services INAO

- Appui technique de l'INAO sur la compréhension des **conditions de production** définies dans les cahiers des charges
- **Enjeux** spécifiques sur les SIQO directement impactés
- INAO = « **cheville ouvrière** » entre collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, commissaires enquêteurs, ODG
- **Echanges** commissaires enquêteurs / INAO se mettent progressivement en place
 - Contacts entre INAO et CNCE 2020-21
 - Formations : Champagne Ardenne, Bourgogne,...
 - Article INAO dans bulletin juillet 2021
 - Vers plus de sollicitations directes

